



Association des Missions d'Aménagement de
Développement Économique, Urbain et Social

Communiqué suite au CIEC du 13 avril 2016 et à la présentation du projet de loi Égalité et Citoyenneté

Le réseau AMADEUS, qui rassemble les professionnels en charge de la Politique de la Ville dans les grandes villes et agglomérations, souhaite réagir suite au C.I.E.C. du 13 avril et faire part des réactions suivantes sur le projet de loi Égalité et Citoyenneté :

- **Concernant le titre 2 du projet de loi, relatif à la mixité de l'habitat :**

L'ensemble des mesures proposées nous semble cohérent et aller dans le bon sens. Elles obligent à fixer des objectifs et à agir, à l'échelle de chaque agglomération, en combinant différents leviers, pour créer ou retrouver plus de mixité sociale et engager un rééquilibrage du peuplement (construction neuve et application renforcée de la loi SRU, attributions hors quartiers prioritaires et obligations pour les différents réservataires, réajustement des loyers). Sans renoncer à ces objectifs, un certain nombre de souplesses, de mises en œuvre progressives ou de possibilités de dérogations justifiées seraient par contre à prévoir pour tenir compte des contextes locaux.

- **Concernant la jeunesse :**

Les mesures relatives au développement du service civique et à la validation pour les étudiants des compétences acquises lors d'un engagement bénévole sont positives. La proposition de confier aux régions le pilotage de la politique jeunesse demande quelques précisions sur les attentes et objectifs en la matière, au-delà de l'intérêt d'une amélioration et d'une meilleure coordination de l'information des jeunes : Quels liens avec les politiques de formation professionnelle ? Quelle adaptation de la carte des formations aux enjeux et besoins des quartiers prioritaires ?

- **Concernant l'école :**

La mobilisation autour de la réussite scolaire et de la qualité de l'offre proposée constitue une absolue nécessité et doit être poursuivie, en termes d'égalité des chances et aussi, en lien avec les enjeux de rénovation urbaine, au regard de l'importance de l'école dans les choix et parcours résidentiels. Les efforts autour de la scolarisation des 2 – 3 ans dans les

QPV doivent être renforcés, les mesures visant à faciliter le lien familles – école sont positives, les annonces relatives au financement de la requalification du patrimoine scolaire ne prévoyant par contre que la mobilisation d'enveloppe ou dotations existantes.

- **Concernant l'emploi et le développement économique :**

Les objectifs et les modalités d'intervention de l'Agence France Entrepreneur restent encore peu précis, même si peut être saluée l'approche pragmatique visant à conventionner avec les acteurs locaux des réseaux d'accompagnement à la création d'activités.

Il serait judicieux de fixer des critères d'évaluation sur ce qui est attendu en terme

« d'accompagnement » à la création d'entreprises. De même, quid des financements pour ces créations (à imaginer en complémentarité avec le FEDER et donc avec les Régions car leurs exigences en terme de critère excluent de nombreux types de soutien à la création).

La généralisation de la garantie jeunes, dispositif intéressant et utile, bien ciblé en termes de public, constitue un point positif, tout comme le renforcement de la mobilisation pour l'accès à l'emploi des jeunes diplômés des quartiers prioritaires. Les mesures relatives à la diversification de l'accès à la fonction publique sont également intéressantes.

- **Concernant l'apprentissage de la langue française :**

Nous ne pouvons que souscrire à l'affirmation que "l'amélioration de la maîtrise du français tout au long de la vie constitue une priorité nationale" (article 37 du projet de loi).

Mais le projet de loi n'apporte aucune précision sur la répartition des compétences en la matière. La création d'une agence pourra permettre de mieux coordonner les parcours et accompagner les personnes. Cependant aujourd'hui, les moyens affectés par l'État aux actions d'apprentissage linguistique (programme 104 – Intégration) sont insuffisant pour couvrir les besoins dans chacun des territoires, et trop étroitement ciblés vers les personnes récemment arrivées en France. Cette question des moyens affectés à cette priorité nationale doit donc être rapidement traitée. Dans un contexte le retrait de certains services publics de territoires fragiles et le passage au tout numérique pour les relations avec plusieurs administrations rend plus difficile l'accès aux droits effectif pour les populations fragiles.

- **Concernant les délégués du gouvernement :** Il est paradoxal et contraire au principe de partenariat qui guide la politique de la Ville que l'avis du conseil communautaire et du conseil municipal ne soit pas sollicité après interpellation du Préfet par le conseil citoyen et avant expertise par l'Etat local (et pas seulement sur la proposition de plan d'action). Par ailleurs, les Délégués du Gouvernement pourraient également déployer leurs missions pour répondre à des problématiques particulières sur saisine d'un conseil communautaire ou d'un conseil municipal.